



100% SANTÉ

Des soins pour tous, 100% pris en charge

L'offre 100 % Santé permet d'accéder à des soins dentaires, optiques et auditifs de qualité, pris en charge à 100% par la Sécurité sociale et la mutuelle, dès le 1^{er} janvier 2020. Pour cela, les équipements doivent appartenir au panier 100 % Santé (détaillé ci-dessous de manière non exhaustive).

L'offre 100 % Santé est incluse dans les garanties de la MPOSS. Vous êtes libre de choisir des équipements hors panier 100 % Santé, qui seront alors pris en charge dans la limite des garanties du contrat de santé souscrit. Vous avez la possibilité de mélanger des équipements du panier 100 % Santé et des équipements hors panier 100 % Santé.

Retrouvez toutes les informations 100 % Santé sur solidarites-sante.gouv.fr

Panier 100% SANTÉ

Remboursement intégral,
zéro reste à charge



100% SANTÉ DENTAIRE

100% Santé Dentaire à compter du 1^{er} janvier 2020

- **Les couronnes dentaires et bridges**
 - Dents du sourire : couronnes aspect dents blanches pour les incisives, canines et 1^{ère} prémolaire, bridges aspect dents blanches pour les incisives uniquement
 - Dents du fond : couronnes et bridges métalliques
- **Les couronnes dentaires transitoires et Inlay-core** avant la pose d'une couronne 100 % Santé
- **Les prothèses amovibles** à base de résine (à compter du 1^{er} janvier 2021)



100% SANTÉ OPTIQUE

100% Santé Optique à compter du 1^{er} janvier 2020

- **La monture - Choix CLASSE A :**
 - 17 montures adultes à prix inférieur ou égal à 30€
 - 10 montures enfants à prix inférieur ou égal à 30€
 - 2 coloris par monture
- **Les verres**
 - Pour toutes les corrections
 - Amincis selon le trouble
 - Traitements anti-reflets et anti-rayures

Renouvellement tous les 2 ans



100% SANTÉ AUDIOLOGIE

100% Santé Audio à compter du 1^{er} janvier 2021

Tous types d'appareils **CLASSE 1**

- Contours d'oreilles classiques, à écouteur déporté, intra-auriculaires
- 12 canaux de réglage
- Au moins 3 options de confort d'écoute incluses

Renouvellement tous les 4 ans

Ce que ne prévoit pas l'offre 100% Santé

Remboursement partiel, selon la garantie souscrite auprès de votre mutuelle

- Les autres couronnes et bridges (dents blanches sur dents du fond, couronnes céramo-céramiques, etc.)
- Les autres prothèses amovibles
- Les implants dentaires
- L'orthodontie

- Un choix illimité de montures **CLASSE B**
- Le libre choix de la marque des verres
- Les traitements supplémentaires (lumière bleue, etc.)
- Les lentilles
- La chirurgie réfractive

Equipements de **CLASSE 2**

- Appareils auditifs comportant des options spécifiques (au moins 20 canaux de réglages, par exemple)
- Assistants d'écoute sans réglage vendus en pharmacie